



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 26/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU J.L.C.

le 24 AVR. 2012

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

PREFECTURE de la Hte-GARONNE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 AVR. 2012

Affiché le : 10 AVR. 2012

L'An deux mille douze, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 6 AVRIL 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÛN, SANCHEZ, LASSALLE, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE.

PROCURATIONS

Mme MOUNIC	à	M. FERTE
M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. SANCHEZ
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN

Secrétaire : Madame Nicole LASSALLE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Compte Administratif 2011

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121.31, L 2122.21 et L 2343.1 et 2 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2011 approuvant le Budget Primitif de la Commune ;
- Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 9 juin 2011, 22 juin 2011, et 29 septembre 2011 approuvant les décisions modificatives ;

Madame le Maire présente le compte administratif 2011 de la Commune qui fait apparaître les résultats d'exercice suivants :

FONCTIONNEMENT	Réalisé	
Recettes	6 333 069.82 €	
Dépenses	5 325 630.36 €	
	1 007 439.46 €	
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	2 466 562.92 €	
RESULTAT DE CLÔTURE CUMULE	3 474 002.38 €	
INVESTISSEMENT	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	821 896.15 €	718 258.99 €
Dépenses	2 638 633.44 €	430 436.54 €
	- 1 816 737.29 €	287 822.45 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	282 653.84 €	
RESULTAT DE CLOTURE	-1 534 083.45 €	287 822.45 €

Vu l'avis de la Commission des Finances du 11 avril 2012.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité (Madame le Maire ne participe pas au vote) :

- d'adopter le Compte Administratif 2011 de la Commune arrêté aux résultats ci-dessus ;
- de constater les identités de valeur avec le Compte de Gestion du Trésorier de Grenade ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 12 avril 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

